

ANNEXE — ACCORD DE REVENUS

Partenaire : BNG Immobilier

Barème applicable à compter du 18 mai 2026, et jusqu'à nouvelle annexe.

Paliers

Volume du réseau sur la période	Taux
Jusqu'à 5 000 000 MAD	0,6 %
Au-delà de 5 000 000 MAD	0,4 %

Mode de calcul : par tranches.

Calcul par tranches : chaque tranche de volume est rémunérée à son propre taux, comme un barème d'imposition.
Franchir un palier ne change pas le taux des tranches déjà acquises.

La présente annexe constate le barème applicable sur la période indiquée. Elle complète le contrat de partenariat sans s'y substituer, et n'en modifie aucune autre stipulation.